



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

31, rue de l'Université

CS 39004

34064 Montpellier

cedex 2

Téléphone

04 67 91 47 00

www.ac-montpellier.fr

Inspection Pédagogique
Régionale

Téléphone

04 67 91 47 10

Fax

04 67 91 50 59

Secrétariat des IEN LV

Téléphone

04 67 91 49 97

Fax

04 67 91 50 51

Dossier suivi par :

Norbert Biscons

IA-IPR d'allemand

Coordonnateur des Langues

Montpellier, le 1^{er} septembre 2011

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux de langues
vivantes

Les Inspecteurs de l'éducation nationale
Inspecteurs de l'enseignement technique et de
l'enseignement général en langues vivantes

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
langue
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2011-2012.

Référence : NB/FA/1/IPR.

Cette lettre de rentrée, commune à tous les enseignants de langue, a pour but de vous communiquer quelques informations et d'attirer votre attention sur les points de vigilance relatifs à notre discipline « langues vivantes » pour cette année scolaire 2011-2012. Elle est également consultable sur le portail interlangues : la lecture en ligne facilite l'accès aux compléments d'information à partir des différents liens.

A l'échelon académique

Rectorat

Après avoir passé sept années avec nous, Marie-Hélène Van Grunderbeeck, IA-IPR d'espagnol, prend sa retraite. Tous nos vœux de bonheur l'accompagnent dans cette nouvelle étape. Nous souhaitons la bienvenue à son successeur, Mme Monique Polo.

A la DAREIC, Franck Le Cars succède, à compter du 1^{er} septembre 2011, à Rose-Marie Feliu-Almanza, à qui nous souhaitons également une longue et belle retraite.

Informations et ressources

Le portail académique interlangues, ouvert au cours de l'année scolaire dernière, permet d'accéder facilement aux ressources et informations communes à l'ensemble des langues et aux sites de chaque langue. Nous vous incitons fortement à le consulter régulièrement : <http://interlangues.ac-montpellier.fr/>

De même que nous vous incitons à activer, si ce n'est déjà fait, votre adresse électronique académique. Une liste de diffusion académique « professeurs de langue vivante » va être créée, de manière à vous communiquer, le cas échéant des informations ayant un caractère d'urgence.

Schéma académique de développement des langues

Ce schéma, mis en place à la rentrée 2010, est consultable sur le site académique : http://interlangues.ac-montpellier.fr/schema_academique/schemacad.htm

Dans le cadre de ce schéma :

- la palette des formations binationales et internationales se consolide (le Bachibac s'ajoute aux Abibac et Esabac) et s'élargit vers l'arabe et le chinois. La liste des formations de type international est disponible sur le site académique : http://www.ac-montpellier.fr/sections/a_la_une/une1/formations3765/outils-communication/formations3242/downloadFile/file/sections_internationales.pdf
- les cursus linguistiques d'excellence (cursus CLE), tels que définis dans le schéma académique, ont été développés, et 7 écoles primaires, 23 collèges et 22 lycées (LEGT et/ou LP) ont obtenu le label académique ETOILE, qui reconnaît les efforts consentis en matière d'enseignement des langues et d'ouverture internationale. Parmi les conditions d'éligibilité à ce label, précisées dans le schéma académique, rappelons, pour le 1^{er} degré, la nécessité de proposer un cursus bilangue dès le cours moyen 1 et, pour le 2nd degré, la nécessité de proposer, en prolongement et complément des cursus bilangues en 6^e et 5^e, un renforcement linguistique sous la forme d'un enseignement de type EMILE (DNL) à partir de la 4^e ;
- Nous vous invitons à faire en sorte que votre établissement candidate pour ce label. A cette fin, nous vous encourageons à inciter vos collègues d'autres disciplines que les langues à se préparer à enseigner leur discipline en langue étrangère en suivant la formation linguistique proposée dans le PAF (cf. p.122 du PAF) : <http://www.ac-montpellier.fr/sections/personnels/formation-personnels/plan-academique1289/downloadFile/file/paf1112.pdf>
- Les certifications B1/A2, proposées et aux élèves de 2nde section européenne en anglais et espagnol et à l'ensemble des élèves de 3^{ème} (LV1 ou bi-langues) et de 2nde en allemand, concernent de plus en plus d'élèves : de 2253 élèves à 2810 inscrits en 2011, 734 en allemand, 1496 en anglais et 580 en espagnol. Nous vous encourageons à présenter le maximum d'élèves éligibles à cette certification qui est un facteur valorisant pour les langues et une source de motivation pour les élèves. Le développement des certifications s'inscrit dans les objectifs du schéma académique.

S'agissant du schéma académique, nous serons attentifs, à la demande de M. le Recteur, aux points suivants, que nous étudierons dans un échantillon d'établissements labellisés : la prise en compte des acquis des élèves dans les deux langues étudiées et la validation des acquis en référence aux niveaux du Cadre européen.

LoRdi

Tous les élèves de 2nde (voies générale, technologique et professionnelle) vont être dotés d'un ordinateur portable par le Conseil régional. Cet outil, destiné prioritairement au travail personnel de l'élève, contiendra des ressources également utilisables dans le cadre du cours. Un groupe de travail académique conduira une réflexion et produira des exemples d'utilisation des ressources disponibles. Le fruit de ce groupe de travail sera mis en ligne sur le portail interlangues à partir du 2nd trimestre, au fur et à mesure des productions.

A l'échelon national

Les programmes en cours sont téléchargeables à partir du portail interlangues : http://interlangues.ac-montpellier.fr/textes/textes_officiels.htm

Au niveau du collège

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Pour les langues apprises depuis l'école primaire ou depuis la 6^{ème}, le niveau visé par le programme du palier 2 est le niveau B1 en fin de 3^{ème}. Pour éviter toute confusion dans l'esprit des élèves, nous vous encourageons donc à valider progressivement le niveau A2 dès la fin de la 5^{ème} et dans le courant de l'année de 4^{ème}.

- S'agissant de la validation des compétences du Socle commun (Livret personnel de compétence), les professeurs de langue sont bien entendu prioritairement concernés par la validation de la compétence 2 (niveau A2 dans une langue vivante), mais ils participent également à la validation d'autres compétences.
- La prise en compte de l'élève dans sa globalité est en effet une des évolutions les plus recherchées par les réformes en cours pour mieux préparer les jeunes d'aujourd'hui à vivre dans un monde de plus en plus complexe. La construction de compétences participe à cette volonté. Nous vous invitons à prendre une part active dans les PDMF (parcours de découvertes des métiers et formations), à l'instar des collègues qui ont fourni des exemples disponibles sur le portail interlangues : <http://interlangues.ac-montpellier.fr/pdmf/pdmf.htm>

Au niveau du lycée d'enseignement général et technologique

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La Réforme du lycée concerne désormais le niveau 2nde et le niveau 1^{ère} :
- Un nouveau programme entre en vigueur pour la classe de 1^{ère}, dans la continuité de celui mis en place pour la classe de 2nde à la rentrée 2010. Il est accessible à partir de notre portail interlangues : <http://www.education.gouv.fr/cid53320/mene1019796a.html>
- De nouveaux enseignements sont mis en place dans la série L : l'enseignement obligatoire de littérature étrangère en langue étrangère est défini dans le texte paru au BO spécial n° 9 du 30 septembre 2010 : <http://www.education.gouv.fr/cid53324/mene1019738a.html> et l'enseignement de spécialité « langue vivante 1 ou 2 approfondie est défini dans le texte relatif au programme de 1^{ère}, déjà cité (point précédent).
- Les arrêtés définissant les épreuves de langues au **Baccalauréat 2013** ont été publiés au Journal officiel du 25 août. A partir de 2013, **tous les candidats** du Baccalauréat général et du Baccalauréat technologique **seront évalués à l'écrit et à l'oral dans deux langues vivantes (LV1 et LV2)** dans le cadre des épreuves obligatoires. Pour les séries technologiques autres que STG, à savoir ST2S, STI2D, ST2A et STL, l'évaluation de la LV2 sera facultative de 2013 à 2016 et deviendra obligatoire à partir de la session 2017. La note de service qui définira plus précisément les épreuves est prévue pour octobre ; elle devrait comporter les grilles d'évaluation s'appliquant à chaque situation. Vous trouverez sur le portail interlangues un tableau récapitulatif concernant les épreuves prévues pour chaque série et les coefficients afférents : http://interlangues.ac-montpellier.fr/ressources/tableau_bac_2013.pdf
L'introduction d'une évaluation des compétences orales au niveau du Baccalauréat a pour corollaire la **nécessité de construire en amont les compétences évaluées**. L'observation des programmes actuels facilite l'acquisition de ces compétences par les élèves.
- Une note de la DGESCO en date du 21 juin 2011 apporte des précisions quant à **l'impact de la Réforme sur l'organisation des enseignements dans les sections européennes et de langue orientale**, notamment en ce qui concerne la DNL : http://interlangues.ac-montpellier.fr/specifiques/reforme_lycee_section_euro.pdf
- L'organisation de l'enseignement des langues ne peut plus obéir à la simple distinction, devenue stérile, entre LV1 et LV2 : en L et en STG, par exemple, les épreuves obligatoires de LV1 et LV2 font l'objet des mêmes modalités et sont affectées du même coefficient. Il s'agit de définir une organisation tenant compte des acquis élèves et leur permettant d'atteindre le niveau le plus élevé dans chaque langue. Nous renvoyons aux préconisations que nous avons faites en 2009 et 2010 : http://interlangues.ac-montpellier.fr/ressources/organisation_enseignement_lv_lycee_R10.pdf et au rapport de l'Inspection générale des langues vivantes à ce sujet : <http://www.education.gouv.fr/cid50854/modalites-espaces-nouveaux-pour-enseignement-des-langues.htm>

Au niveau du Lycée professionnel

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Cette année est mise en place la nouvelle modalité d'évaluation en CCF de l'épreuve obligatoire de langue au Baccalauréat professionnel. Des journées de formation à public désigné, seront proposées dans le cadre du PAF.
- Deux nouveaux Bac pro ont été créés (Arrêté du 31 mai 2011 paru JO du 17 juin 2011, et BO n°28 du 14 juillet 2011), « Commercialisation et services en restauration » et « Cuisine » :
<http://www.education.gouv.fr/cid56819/mene1115135a.html>
<http://www.education.gouv.fr/cid56820/mene1115107a.html>
Ces deux spécialités sont rattachées désormais à la grille 1. Une note de service de la DGESCO viendra prochainement préciser le calendrier des nouvelles épreuves d'examens.
- Par le portail Interlangues sont accessibles les sites d'anglais et d'espagnol où sera proposée une note plus spécifique s'adressant aux PLP, concernant les projets pédagogiques en cours et les bilans de l'année écoulée.

Au niveau des BTS

La rénovation des BTS se poursuit et concernera cette année le BTS Commerce international, avec l'introduction des ECTS (European Credit accumulation and Transfer System), destiné à favoriser la mobilité. Une journée de formation est prévue le 14 septembre au lycée Jules Guesde pour les collègues enseignant dans ce BTS.

Un tableau récapitulatif relatif aux épreuves de langues dans les différents BTS sera prochainement disponible sur le portail interlangues.

Langues vivantes et ouverture internationale

Les réformes en cours, ainsi que le schéma académique de développement des langues ont pour but de préparer nos élèves à la mobilité à laquelle ils seront confrontés.

Le site de la DAREIC <http://www.ac-montpellier.fr/sections/europe-international> fournit des renseignements sur les programmes de mobilité pour les élèves, mais aussi pour les enseignants.

Nous attirons également votre attention sur deux circulaires récentes, parues au BO n°30 du 25 août 2011 :

- une concernant les partenariats scolaires :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57077
- une concernant les sorties et voyages scolaires au collège et au lycée :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57074

Du nouveau en perspective ...

S'agissant de l'enseignement des langues, le Ministre de l'éducation nationale a mis en place un « Comité stratégique des langues », dont la mission est « d'envisager cet enseignement à la fois sous l'angle de l'efficacité des apprentissages et de la pluralité linguistique » (Lettre de mission adressée par Monsieur le Ministre à Madame Suzy Halimi, présidente du comité stratégique).

Pour en savoir plus : <http://www.education.gouv.fr/cid55663/installation-du-comite-strategique-des-langues.html>

Bienvenue à toutes celles et tous ceux d'entre vous qui arrivent dans le métier et/ou dans notre académie.

Bonne rentrée et bonne année scolaire à tous !